

Comment faire votre demande de **prime audit** ?

Prime audit régionale auprès de la **Région wallonne**

Liste des documents à collecter :

- Le formulaire de demande de prime: « Prime Habitation 2023 – Demande de prime audit Logement » (transmis par l’auditeur ou votre conseiller Braine Toiture, ci-joint au mail). **Attention, formulaire prérempli à compléter par vos soins.**
- Une copie de toutes les factures relatives à la réalisation de l’audit (transmis par l’auditeur ou votre conseiller Braine Toiture, ci-joint au mail)
- Le relevé d’Identité Bancaire (RIB) délivré avec une signature de la banque (**à demander à votre banque**)

A qui envoyer les documents collectés :

Par courrier (envoyer l’original et gardez une copie)
 Service public de Wallonie
 Territoire Logement, Patrimoine, Energie
 Département du Logement
 Direction des Aides aux particuliers
 Rue des Brigades d’Irlande, 1
 5100 Jambes

ou

directement en ligne : Mon Espace (wallonie.be)
 Dans ce cas, vous devriez recopier les données pré-remplies dans les documents joints en annexe, directement en ligne.

Prime audit communale auprès de la **commune de Braine-l’Alleud** (**après avoir reçu la notification de l’octroi de la prime régionale**)

Règlement communal = [prime-audit-logement_reglement-communal-relatif-aux-criteres-et-modalites-doctroi-2.pdf \(braine-lalleud.be\)](#)

Liste des documents à collecter :

- le formulaire de demande de prime pour la réalisation d’un audit logement = [prime-audit-logement_formulaire-de-demande-2022.pdf \(braine-lalleud.be\)](#)
- une copie du rapport d’audit et sa facture (transmis par votre auditeur)
- une copie de la notification d’octroi de la prime régionale (transmise par la Région wallonne)
- à envoyer endéans les 2 ans à date de la notification de l’accord de l’octroi de la prime audit communale :
 - photos du premier travail réalisé et repris sur l’audit (1 photo avant travaux et 1 photo après travaux)
 - facture des travaux effectués et visibles sur les photos

A qui envoyer les documents collectés (maximum 4 mois après avoir reçu la notification de l’octroi de la prime régionale) :

Par courrier
 Avenue du 21 Juillet n°1 - 1420 Braine-l’Alleud

ou

directement par mail : environnement@braine-lalleud.be